

amener sur le marché les produits de la ferme ?

Ce que demandent les acheteurs et les vendeurs ce sont de nouveaux avantages à ajouter à ceux existants, mais personne ne désire lâcher la proie pour l'ombre.

Agrandissez le marché Bonsecours pour que vendeurs et acheteurs y soient à l'aise ; élargissez les rues qui l'entourent de manière à faciliter les stationnements et les dégagements, et tout le monde sera satisfait.

LA CALE SECHE

Nous avons raison de dire qu'il se ferait beaucoup de bruit au sujet de la cale sèche. Voilà que les clubs politiques s'en emparent et il faut voir comme la question est menée tambour battant dans ces milieux où les intérêts du port ne sont rien en comparaison de ceux du parti. Quand des orateurs ont dit : " Il faut la cale sèche au pied du courant " ils ont tout dit. Des avantages ou des désavantages que peut offrir un emplacement sur un autre, on se garde bien de discuter. La réclame électorale avant tout.

La Chambre de Commerce du district de Montréal n'est cependant pas une association de politiciens et, pourtant, elle ne s'y prend guère mieux que les politiciens pour discuter cette question.

Quelques uns de ses membres ont fait preuve à la dernière assemblée d'une ignorance telle des faits que, vraiment, il fait pitié de les voir exprimer une opinion en la matière.

N'a-t-on pas prétendu que la ville avait le droit d'exiger que la cale sèche fut construite dans la partie Est parce que la ville n'aurait accordé un million pour les améliorations du port qu'à cette condition et pour qu'une partie en fût employée à la construction de la dite cale sèche ?

Faut-il donc répéter que les travaux de la cale-sèche doivent être entrepris par la commission du havre et à ses frais sur les deux millions qu'elle a empruntés au gouvernement et que la ville ne contribuera pas pour un centin au coût de la cale sèche.

Nous avons établi dernièrement que, selon le site choisi, les travaux, y compris l'achat du terrain, coûteraient, en plus ou en moins, une somme de \$240,000. La Commission du havre qui, après tout, est responsable de son emprunt, a bien le droit de viser à l'économie quand cette économie de \$240,000 ne nuira en

rien ni à l'étendue de la construction, ni à la solidité du travail.

Au contraire, avec une dépense moindre, elle prétend avoir plus de terrain et donner plus de commodités à notre port qu'il n'en posséderait autrement.

En effet, \$750,000 doivent être dépensés, dans la partie Est du port, sur l'emprunt de deux millions. Il est évident que si, sur la cale sèche seule, on dépense \$240,000 de moins, c'est \$240,000 qui devront être appliqués à d'autres travaux toujours dans la partie Est.

Voilà pourtant ce qu'il faudrait bien comprendre et ce qui serait compris, si on voulait, avant tout, envisager les intérêts du commerce et de la navigation.

Notre port manque de l'outillage nécessaire pour répondre à ses besoins. Il lui manque des élévateurs, des grues, des voies ferrées, toutes choses reconnues nécessaires. Si tout l'argent disponible pour ces travaux va s'engouffrer dans la cale-sèche, où ira-t-on chercher l'argent pour le reste ?

La Chambre de Commerce ne doit cependant pas ignorer que, pour obtenir plus de trafic dans le port de Montréal, notre outillage doit être augmenté et perfectionné. Ce n'est pas la cale-sèche qui nous amènera les grains, les bois et autres articles de l'ouest et du nord ; ce sont les commodités de chargement et de déchargement, les facilités d'abordage aux quais, et des économies de transbordement qui nous vaudront un plus grand trafic et rien autre.

Dans ces conditions, n'est-il pas sage d'éviter le gaspillage dans les travaux improductifs pour, au contraire, dépenser des sommes économisées sur un outillage productif ?

Poser la question, c'est la résoudre.

ASSOCIATION DES EPICIERS DE MONTREAL

L'assemblée mensuelle régulière de l'Association des Epiciers de Montréal a eu lieu jeudi, le 1er décembre, dans une des salles du Mouvement National, sous la présidence de M. John Scanlan.

L'assistance n'était pas nombreuse, mais il s'est fait de la besogne quand même, et nous voyons avec plaisir les fidèles de l'Association battre le rappel et se mettre résolument à l'œuvre.

Après la lecture du rapport qui est adopté, le président, M. Scanlan, invite les membres présents à discuter la question du recrutement

des membres. Il rappelle que l'on avait proposé des prix à décerner aux membres qui amèneraient le plus grand nombre d'adhérents et demande une expression d'opinion sur cette question.

M. Narcisse Lapointe n'est pas en faveur de ces prix, il attend de bien meilleurs résultats de la propagande active des hommes de bonne volonté qui s'intéressent à l'avenir de l'Association.

M. Lapointe propose donc de diviser la ville en un certain nombre de districts et de nommer, pour chaque division, une délégation de membres de l'Association chargés de faire la cabale et le recrutement de nouveaux membres.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité et on procède immédiatement et avec enthousiasme à la nomination des délégués par quartiers avec le résultat suivant :

Partie Ouest, de la rue McGill jusqu'aux limites de la ville, entre la rue Ste Catherine et le bord de l'eau : MM. Vital Raby, Narcisse Lapointe, M. De Repentigny, E. W. Farrell et H. Bélisle.

Pointe St Charles : MM. P. B. Ménard, J. B. Deschamps, E. Upton, l'échevin Turner et P. O'Brien.

District St Laurent : MM. John Scanlan, John Robertson, M. P. Laverty, C. Authier, H. Poirier, S. Demers et A. S. D. Fraser.

District Est, entre les rues Sherbrooke, Craig, St Laurent et Amherst : MM. G. Latreille, J. Jubinville, F. O. Boucher et P. Daoust.

Rue Amherst, jusqu'aux limites Est de la ville : MM. Joseph Pepin, O. Ricard, I. Fillion, A. D. Paquette et D. Véroneau.

Nord de la ville, à partir de la rue Sherbrooke, entre les rues St Denis et les limites Ouest : MM. J. P. Dixon, J. Lanctôt, A. I. Clément, W. Willison et J. Johnston.

La propagande ne commencera que dans le courant de janvier. On sait que le mois de décembre apporte aux épiciers un surcroît d'occupations à la veille des fêtes et ils ne pourraient pas disposer du temps voulu pour faire une cabale active et efficace. Mais nous sommes convaincus que l'élan est donné et qu'à la fin de l'année prochaine, l'association des épiciers comptera cinq ou six cents adhérents de plus.

M. Napoléon Chartrand est ensuite élu à l'unanimité membre de l'association, sur motion de M. J. P. Dixon, appuyé par M. P. B. Ménard.

L'assemblée nomme un comité composé de MM. Lapointe, P. B. Ménard, échevin Turner, A. D.